ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 861.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

LES VOLS DANS LES USINES

PLUSIEURS INDIVIDUS QUI VENAIENT DE CAMBRIOLER UNE USINE SONT SURPRIS

Pour délivrer sa complice qui était arrêtée, l'un de ces derniers voulut faire usage de son revolver

On sait que, pour réprimer les actes ridicules qui consistent à couper les câbles téléphoniques utilisés par l'armée allemande pour la liaison entre ses divers bureaux, actes qui peuvent avoir les répercussions les plus fâcheuses, un certain nombre de nos concitoyens ont été enrôlés par les services de la police, pour la surveillance de ces câbles.

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, quelques minutes après minuit, et alors qu'ils étaient en tournée de surveillance, quelques-uns de ceux-ci aperçurent plusieurs individus, porteurs de ballots, qui circulaient boulevard Gambetta.

A la vue des représentants de l'ordre, les noctambules, abandonnant leur butin, s'enfuirent à toutes jambes par la rue du Château. La chasse leur fut aussitôt donnée et, après quelques minutes de course rapide, les « auxiliaires » réussirent à appréhender la nommée Zoé Carrette, 26 ans, domiciliée rue Bernard, cour Duthy, 30.

Voyant sa complice arrêtée, l'un des fuyards revint sur ses pas et, n'ignorant pas que les policiers ne sont plus armés, braquant un revolver en direction du surveillant Vancappelen Eugène, lui intima l'ordre de relâcher la jeune femme, faute de quoi il se verrait obligé de décharger son arme. Tout en tenant la femme devant lui, Vancappelen s'apprêtait à se replier lorsque l'un de ses collègues le rejoignit. A la vue de ce dernier, celui qui était revenu sur ses pas pour délivrer sa compagne s'enfuit à nouveau, mais pour ne plus revenir.

Après cette chaude alerte, les braves surveillants s'empressèrent de ramener au poste central de police les cinq ballots de tissus ; Zoé Carrette, qui accompagnait le butin abandonné, fut maintenue en état d'arrestation.

Restait maintenant à trouver le nom et l'adresse de la victime de cette expédition nocturne. Cela ne tarda pas.

M. René Derville, fabricant de tissus, domicilié à Croix, 49, rue de Roubaix, venait, en effet, dimanche matin, déposer plainte, au 2e arrondissement, pour vol commis avec effraction au cours de la nuit précédente dans ses magasins et bureaux, situés 1, rue Sébastopol.

M. le commissaire du 2e arrondissement se rendit immédiatement sur les lieux et procéda aux constatations d'usage. Après quoi, les tissus volés furent remis à M. René Derville... qui ne s'attendait certainement pas à cette restitution rapide !

Une enquête est ouverte à la sûreté roubaisienne et, si l'on se fie à l'activité de ses services, il y a tout lieu de croire que les cambrioleurs ne tarderont pas à se repentir de leur exploit.

Alcool, Acétylène
Gazogènes
DIFUZUIL
BREVETÉ S.G.D.G.
DIFFUSEUR DE MOUSSE D'HUILE
protège les hauts du moteur
35 R. J. GEVELOT. ISSY. SEINE
10.021

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DES BECANIERS

Dimanche dernier, vers 18 h. 30, M. André Belou, 21 ans, manœuvre, domicilié à Wattrelos, 9, rue de la Blanchisserie avait déposé sa bicyclette contre la façade du café Auguste, 128, rue Decrème, où il était entré pour consommer. Quand quelques instants plus tard, il sortit de cet établissement, son vélo, d'une valeur de 500 fr., était disparu. Plainte a été déposée au 3e arrondissement où une enquête est ouverte.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dimanche vers 1 h. 30, M. Alfred Delpianque, 86 ans, sans domicile fixe, est tombé malade sur la voie publique alors qu'il passait rue de Magenta. Après avoir reçu les soins de M. le Docteur Dispa, le sexagénaire a été transporté à l'Hôpital La Fraternité.

LA DANSE EST INTERDITE

Pour avoir laissé danser dans son établissement, une contravention a été rédigé à charge de M. Delbart, cabaretier, 152, rue Edouard-Buscele.

CHACUN DANS SA SPHÈRE

....doit travailler à faire des heureux. Dans chacune des sphères tournantes de la Loterie dont un numéro qui, le soir du tirage, fera parmi vous des heureux.

L'assemblée générale des pensionnés civils et militaires

La réunion de l'Union Syndicale des pensionnés civils et militaires a eu lieu dimanche à 15 h. au café de la Cloche, 6, rue du Maréchal-Foch, sous la présidence de M. Calonne, président actif.

Le président remercia les membres présents et énuméra toutes les démarches faites par le Comité pour hâter le paiement des pensions que l'état de guerre avait retardé et dit comment il fut obtenu pour les petits retraités des avances remboursables, jusqu'au moment où ils pourraient toucher leur dû.

Le trésorier donna lecture de la situation financière et déclara qu'aucune cotisation ne sera perçue pour 1941.

En terminant un pressant appel est fait pour que tous continuent à rester groupés et amener si possible de nouveaux adhérents afin de se trouver en nombre pour défendre les intérêts de tous.

LES INSPECTEURS DE SURETÉ METTENT LA MAIN SUR UNE BANDE DE RECÉLEURS

L'enquête continue pour retrouver le cambrioleur

Poursuivant leur enquête au sujet du vol de tissus commis au cours de la nuit du 29 au 30 novembre, aux Etablissements Vernier-Leurent, 80, rue Henri-Carrette, les inspecteurs Honoré et Tiemme étaient avisés qu'une pièce de tissu, provenant de ces établissements, était en traitement dans une teinturerie de la ville. Ils s'y rendirent et apprirent ainsi que ce tissu avait été déposé dans cette usine par M. Henri Cuignet, marchand de place, demeurant 5, rue Franklin, qui l'avait acheté à Mme Marthe Moret, marchande foraine, 77, rue Hoche.

Interpellée, cette dernière a déclaré avoir acheté la marchandise en question à Henri Deruyter, cafetier, 40, boulevard de Beaurepaire, et en avoir vendu une partie à Henri Pruvost, confectionneur, 143 bis, rue Jules-Guesde.

Interrogé à son tour, Deruyter déclara que ce tissu lui avait été vendu à des conditions très... avantageuses par un individu qu'il dit ne pas connaître et qui fait actuellement l'objet de recherches.

La majorité des marchandises volées a été retrouvée au cours des diverses perquisitions opérées au domicile des divers personnages que nous venons de citer et a été restituée à son propriétaire.

Un procès-verbal de cette affaire a été transmis au Parquet.

CLAVERIE

Ceintures médicales ; bandages, bas à varices, Orphopédie, Prothèse. Spécialiste le vendredi, de 9 h. à 12 h.
PHARMACIE JILLIOT, 137, Gde Rue
617

Recensement des infirmières et infirmiers

Conformément aux instructions de M. le ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, il est procédé au recensement général des infirmières et infirmiers soignants professionnels exerçant habituellement.

En conséquence, les infirmières et infirmiers, diplômés d'Etat ou non, exerçant dans les maisons maternelles, crèches, pouponnières et autres établissements d'enfants, dans l'industrie, dans des œuvres diverses ou soignant à domicile, ainsi que les infirmières et infirmiers masseurs sont invités à se faire inscrire au bureau d'hygiène, 45, rue de Cassel, avant le 20 décembre.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 1, se poursuivra demain jeudi 19, dans l'ordre suivant :

Secteur 3 : Foyer d'Education Ouvrière, 178, rue Jules-Guesde. — Boulevard de ourmies 129-251 118-182, rue Fragonard, place Fraternité, rues Germain-Pilon, H.-Regnault (de la rue Carpeaux à av. Delory et 142 à la fin), Horace-Vernet, Honoré-de-Balzac, Ingres 165 à 333.

Secteur 5 : salle Wattremez, rue de l'Hospice : rues St-Roch, Salomon-de-Caus de Soubise (89-135 et 100 à 130), Turenne, Vauban, des Vélocipèdes, de Wasquehal et Watt.

Sociétés et Comités

UNION DES FAMILLES NOMBREUSES. — **Sections St-Michel-Ste-Bernadette.** — Dimanche 22, de 10 à 12 h., café Degeyter, rue Lecomte-Baillon, comité de permanence ; cotisation 1941, primes de naissances, adresses des prisonniers, adhérents très nécessiteux, adhésions nouvelles, renseignements divers.

Le Comité ne pourra organiser une tombola, mais en compensation aucune rétribution ne sera demandée pour la cotisation 1941.

Se présenter avec livret de famille et carte d'adhérent, ne pas envoyer d'enfants car des renseignements importants sont à demander.

AMICALE DES SURVEILLANTS ET ASSIMILÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE. — Dimanche 22 décembre, permanence au siège, 128, rue de la Gare, **Roubaix**, de 9 h. 30 à 11 h. 30 ; pour **Tourcoing**, Café des Sports, avenue Gustave Dron, de 9 à 11 h. Cotisations ; prestations de l'Amicale et de la Caisse 81 aux ayant droits. Les retraités sont priés de se présenter, ainsi que les familles des prisonniers, avec une pièce justificative pour recevoir une allocation spéciale.

SYNDICAT DES GARÇONS BRASSEURS ET LIQUORISTES. — Réunion dimanche 22, à 10 h., au siège du syndicat, Ordre du jour : Compte rendu Mutuelle et Corporative.

ETAT CIVIL

Naissances. — Alphonse Herkenrath, 51, rue de Tunis, cité Tunis, 14 ; Henri Xhrouet, 111, rue de France.

Décès. — Philomène Rozet, Veuve Geillet, 70 ans, 37, rue de Blanchemaille ; Jules Souris, 79 ans, 37, rue de Blanchemaille ; Emile Boukeert, 71 ans, 37, rue de Blanchemaille ; Arthur Meuris, 44 ans, 139, rue de l'Alma, fort du Petit Barbier, 100.

CROIX

Feuillets supplémentaires aux travailleurs

Les travailleurs lourds admis à bénéficier des feuillies supplémentaires, sont avisés que ces feuillets ne leur seront plus remis par la Mairie, mais par leurs employeurs qui sont chargés de la distribution des feuillets à leurs ouvriers.

Toutefois, dès la remise de ces feuillets, les bénéficiaires devront se présenter à la Mairie, munis de ceux-ci, afin de les timbrer au cachet de la ville. Ils ne seront valables qu'après l'apposition de celui-ci.

Il est rappelé que ne peuvent bénéficier des rations supplémentaires que les travailleurs lourds dont le métier est repris dans les catégories admises par la circulaire préfectorale.

Il est rappelé aux travailleurs qui ont reçu des feuillets supplémentaires pour la période expirant au 31 décembre, qu'ils ne pouvaient les utiliser que pour les jours de travail effectif, le reste des tickets non utilisés devra être remis à la Mairie, à l'expiration de la période de validité, soit à partir du 31 décembre.

RAVITAILLEMENT EN LAIT

Les personnes malades qui ont obtenu une carte de priorité sur présentation d'un certificat médical sont avisées que pour le renouvellement de la carte de lait, elles seront tenues de produire un nouveau certificat du modèle réglementaire. Les médecins ont toutes indications utiles à ce sujet.

Il est bien entendu que pour les personnes malades ayant déjà produit ce certificat dans la forme prescrite par les instructions préfectorales, il ne sera pas exigé le renouvellement du certificat.

DISTRIBUTION DES NOUVELLES FEUILLES DE PAIN ET DE VIANDE

Les feuillets valables pour la période du 1er au 31 janvier seront distribués dès la semaine prochaine. Un horaire paraîtra ultérieurement et nous insistons dès maintenant pour qu'il soit scrupuleusement respecté, ceci afin d'éviter toute attente prolongée et pour faciliter le service de distribution.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

Secteur N° 2 : Salle de Cours de Coupe, rue Gulzot.

Vendredi 20 décembre : rues Arcole, Bapaume, Basse, Blanche, Boulevard Carette, Chevreuil, Chicago, Colmar, Consolation, Constantine.

Samedi 21 décembre : rues Courbet, Delescluse, Delory, Ferrer, A.-France, J.-Guesde.

Lundi 23 décembre : rues Guizot, Jardins, Kléber, Lafargue, Laiterie, Lamartine, Lavoisier, place Liberté, Limite.

Mardi 24 décembre : rues Promenade, St-Jacques, St-Nicolas, St-Piat St-Paul, St-Pierre, Téléphone, Thiers, Thionville, Tripoli, Tunis, Victoria, Oran.

Consultations prénatales. — Jeudi à la Maternité, 5, avenue Salengro, consultations prénatales par deux sages-femmes diplômées. Ces consultations sont gratuites et s'adressent à toutes les futures mamans.

Don pour les pauvres. — M. le Maire a reçu d'un Croisien une somme de 5.000 fr. pour soulager les familles pauvres de la ville. Ce don a été précédé déjà de quelques générosités du même donateur qui désire conserver l'anonymat. Le Maire remercie ce généreux Croisien, au nom des pauvres de la ville.

Etat Civil. — Naissance : Patrick Pottier, rue Gambetta, cour du Nord 2, né à la Maternité, 5, avenue Delory.

WASQUEHAL

Football. — Dimanche, les Wasquehaliens ont effectué le très dur déplacement de Comines. Les blancs et verts bousculant tous les pronostics, ont emporté la victoire par le score de 3 buts à 2.

Tous les joueurs sont à féliciter avec une mention particulière à la défense et à l'aile droite.

LANNOY

AVIS AUX BOULANGERS DU CANTON DE LANNOY

Une permanence se tiendra au Café de l'Hôtel de Ville de Lannoy, tous les jeudis, de 14 h. à 17 h., pour tous les boulangers des environs de Lannoy et tous les vendredis, pour les environs de Chéreng et Baisieux, au café du Moulin, à Ascq, près de la Meunerie Truffaut. Cette permanence commencera le 19 décembre, pour Lannoy et le 20 décembre, pour Baisieux.

Prière d'apporter les bons de la deuxième quinzaine de décembre et le chèque.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDELE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 16 à 18 heures. (Tél. 4.86)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

A TRAVERS LA VILLE

L'HEURE DE LA RETRAITE

Contravention pour fermeture tartive a été rédigée à charge de Mme Flahaut, cabaretière, 17, rue du Moulin-Fagot.

EXPLOITS D'IVROGNES

Dimanche soir, vers 21 h. 15, et et alors qu'il était en complet état d'ivresse, le nommé Henri Verschuère, rue Achille-Testelin, cour Verockens, accompagné de trois de ces camarades, qui se trouvaient dans le même état, pénétra dans le café tenu par M. Pierre Wilcome, 56 ans, 129, rue Achille-Testelin ; sur le refus du tenancier de leur servir encore à boire, ces peu désirables clients se mirent à l'injurier, voyant qu'ils n'obtiendraient rien de cette façon, les trois individus s'en allèrent, mais d'un coup de pied, Verschuère, qui croyait sans doute ne pas avoir manifesté suffisamment son mécontentement, défonça le panneau de la porte d'entrée.

M. Wilcome a été invité à déposer une plainte au 3e arrondissement.

Secours aux familles nécessiteuses

Les paiements de secours pour la période du 15 au 21 décembre auront lieu dans les dépôts du Bureau de Bienfaisance, aux jours et heures ci-après :

Mercredi 18 décembre. — Blanc-Seau (cartes vertes), de 14 à 15 h., du numéro 23.751 à 24.699 ; de 15 h. à 16 h., de 22.801 à 23.110.

Jeudi 19 décembre. — Mairie-Annexe (cartes mauves), de 9 h. à 9 h. 30, du numéro 8.501 à 7.000 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, de 7.001 à 7.800 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, de 7.801 à 8.250.

Mairie Annexe (cartes grises) : de 14 h. à 15 h., du numéro 4.801 à 5.300 ; de 15 h. à 16 h., de 5.301 à 5.700.

Fin de la Guerre (cartes oranges) : de 14 h. à 15 h., de 16.001 à 17.000 ; de 15 h. à 16 h., de 17.001 à 18.000 ; de 16 h. à 17 h., de 18.001 à 18.250.

Vendredi 20 décembre. — Mairie-Annexe (cartes jaunes), de 9 h. à 9 h. 30, du numéro 19.401 à 20.260 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, de 20.261 à 20.950 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, de 20.951 et au-dessus.

Mairie-Annexe (cartes roses) : de 14 h. à 15 h., de 12.300 à 13.700 ; de 15 h. à 16 h., de 13.701 à 14.500 ; de 16 h. à 17 h., de 14.501 à 14.800.

Croix-Rouge (cartes bleues) : de 14 h. à 15 h., du numéro 9.501 à 10.500 ; de 15 h. à 16 h., de 10.501 à 11.100 ; de 16 h. à 17 h., de 11.001 à 11.600.

Il est rappelé que tout cumul des secours est interdit. Quiconque percevra en même temps l'allocation militaire, ou le chômage et les secours aux habitants privés de ressources se verra impitoyablement rayé de ces divers services.

Toute personne ayant dissimulé ses ressources (appointements, salaires, pensions, délégation de solde, etc...) sera rayée du service des secours, contrainte au remboursement et poursuivie.

Les bénéficiaires de secours doivent se présenter eux-mêmes le jour du paiement et aux heures indiquées.

Avis aux personnes ayant retiré leur carte de ravitaillement

Les personnes qui ont retiré leur carte de ravitaillement à Tourcoing depuis le 1er novembre doivent se présenter immédiatement à la Mairie(cour d'honneur) munies de ladite carte et du livret de famille.

Faute d'accomplir cette formalité, elles s'exposeront à des sanctions rigoureuses.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 3, se poursuivra demain, jeudi 19, dans l'ordre suivant :

Secteur 8. — Bureau du C.C., 3, rue Carnot : Rues de Flandres, Général-Souham, Houchard (1 à 41 et 2 à 42), La Rochefoucauld, Général-Douay, Hippodromme, Denis-Papin, Jourdan.

Les origines de la Fédération de Ping-Pong à Tourcoing

Pour faire suite à notre article paru dans notre édition de dimanche dernier, nous devons rendre justice en déclarant que l'honneur de la fondation de la Fédération revient à MM. Cyrille Vandeputte, Désiré Sarrazin et Julien Scrite, ce dernier assurant durant trois années les fonctions de secrétaire général, de trésorier, d'organisateur du championnat et de la Coupe de Tourcoing, ainsi que de nombreux matches amicaux inter-villes. Il ne quitta avec regret ses amis que pour raison de force majeure après avoir fait montre d'un dévouement aussi complet que désintéressé.

Sociétés et Comités

COMITÉ D'ACTION ARTISANALE. — Permanence mercredi, de 14 à 18 h., à l'annexe provisoire de l'Institut Colbert, 59, rue du Haze. Tous renseignements concernant l'Artisanat, ses adhérents prisonniers, prêts aux artisans, remise des cartes de 1940.

GROUPE DES A. C. DE LA TOSSÉE U.N.C. — A l'occasion de la Noël, la Commission a décidé de supprimer la distribution de jouets aux enfants des adhérents et de la remplacer par une distribution de bons aux familles nécessiteuses. En conséquence, une permanence pour les inscriptions aura lieu au siège, 2, rue de la Fonderie, dimanche prochain 22 courant, de 11 h. à midi. Se munir de la carte d'adhérent et du livret de famille.

GROUPE DU CENTRE DES A. C. — Les adhérents ayant des enfants nés en 1927 et plus jeunes sont priés de venir le dimanche 22 décembre, au siège, 1, place Victor Hassebrouck, de 15 à 16 h., pour retirer le cadeau de Noël. Prière de se munir du livret de famille et de la carte de la Fédération.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

FOOTBALL. — **Association du Blanc-Seau.** — Dimanche, au Parc Municipal des Sports de Roubaix, le F.A.B.L. 1 A a battu l'Amicale du Fontenoy 1 A par 3 buts à 1. Le terrain très sec rendit le jeu très difficile et ce n'est qu'en deuxième mi-temps que le Blanc-Seau réussit à conclure. Bonne tenue des deux équipes.

Equipe 1 B bat l'Amicale Jean Ghislain par 4 buts à 1. Equipe 2 battue par Sens-Soucis par 6 à 1. Equipe minimes A bat Excelsior de Roubaix minimes B par 3 à 2.

LE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA FÉDÉRATION DE PING-PONG. — Voici les résultats des rencontres du 15 décembre et le classement : A.C.-C.C.H. : 4-13 ; D.G.-C.R. : 8-9 ; O.T.-B.S. : 4-13 ; A.F.B.-O.T.B. : 16-0 ; C.R.B.-F.R.B. : 13-3 ; B.S.B.-B.S.C. : 10-6 ; C.C.H.-B.S. : 9-8. Le résultat A.P.N.-P.R. n'était pas connu dimanche soir.

GROUPE A

1.	Amic. Anatole France.	3	3	0	8
	P.P.C. Croix-Rouge ..	3	3	0	6
	Daring P.P.C.	4	2	2	6
	P.P.C. Coq Chantant.	4	2	2	6
5.	P.P.C. Blanc-Seau ..	3	2	1	5
	Amicale du Centre ..	4	1	3	5
7.	P.P.C. des Francs ..	3	1	2	4
	Olympique Tourcoing.	4	0	4	4

GROUPE B

1.	Amis. Anatole France.	4	4	0	8
	Blanc-Seau B	4	4	0	8
3.	P.P.C. des Francs ..	4	2	2	6
4.	Blanc-Seau C	3	2	1	5
	Croix-Rouge B	3	2	1	5
	Olympique B	4	1	3	5
	Olympique C	4	1	3	5

NATATION. — **Enfants de Neptune.** — La Commission des Enfants de Neptune prie ses nageurs et nageuses d'être présents à l'entraînement le mercredi 18 décembre, pour y être chronométrés. Le virage sera placé. Premières courses à 18 h. 15.

FOOTBALL. — **Croix-Rouge Sports.** — Equipe 1 A fait match nul 2 à 2 sur le terrain de l'A.C.C.W. Equipe 1 B bat A.S.T. 1 B par 3 à 1 (match amical.

ETAT CIVIL

Naissances. — Claudine Salembier, 12, rue du Japon ; Eléonore Prévost, 51, rue de l'Epidème ; Hélène Carpentier, 189, rue Blanche Porte ; Marcel Delefortrie, 159, rue Voltaire ; Gisèle Renard, 31, rue du Maréchal Brune ; Danièle Derick, 11, rue Charcot ; Bernard Fournet, 2, avenue Masurel.

Publications. — René Six, tisserand, 109, rue du Bois et Emilienne Loncke, pelotonneuse, 96, rue de La Rochelle ; Pierre Prévost, technicien, dom. à Mouvaux et Yvonne Wittouck, s. p., 248, rue Flocon.

Décès. — Jules Glorieux, 83 ans, époux de Céline Dumortier, 159, rue des Plats ; Marie Couturier, 78 ans, Vve de André Butty, 108, rue du Pont de Neuville ; Nicole Catteau, 7 ans, 38, ch. Watt ; Laure Wagnon, 47 ans, Vve de Louis Chomez, 38, rue Colbert ; Jules Silence, 77 ans, veuf de Julienne Ballois, 23, rus du Vélodroma ; Ernest Delesalle, 68 ans, époux de Pauline Dequin, 121, rus de Lille ; Danièle Mousay, 9 mois, 22, rue de la Vigne ; Andréa Leclercq, 62 ans, épouse de Henri Bogaert, 9, rus de La Rochelle ; Léonce Goossens, 68 ans, journalier, époux de Julie Verbecke, 34, rus Basse.

ANNAPES

TOUJOURS LE PILLAGE

Au cours de l'évacuation, des individus se sont introduits dans la demeure de M. Isidore Versavel, boulanger-pâtissier, 17, Grand Place, et l'ont mis au pillage. M. Versavel estime à 60.000 fr. environ, le préjudice subi par lui.

Une plainte avait été déposée à la gendarmerie de Roubaix et l'enquête entreprise aussitôt amena de nombreuses perquisitions, notamment au domicile de M. Woussel, boulanger, 66, rue de la Liberté, où il fut trouvé deux paires de pantoufles provenant de chez M. Versavel, et chez M. Joseph Leclerc, 64 ans, 62, rue de Lille, où il fut trouvé également plusieurs objets de la même source. Les intéressés donnent des explications peu claires quant à la manière dont ces objets sont parvenus chez eux.

Un procès-verbal de cette affaire a été rédigé et adressé au Parquet.

LILLE

REGARDS EN ARRIÈRE SUR LE RAVITAILLEMENT LILLOIS

— SUITE —

LE PROBLÈME DU CHARBON

Parmi les problèmes essentiels qui sollicitent la plus vigilante et la plus prévoyante attention du maire d'une grande ville, l'approvisionnement en combustible des services publics, des magasins, des ateliers, des foyers domestiques, etc..., est un de ceux qui, incontestablement, ont, dans la hiérarchie des valeurs, une place primordiale.

Laisser la population souffrir du froid n'est guère mieux que de la laisser maroquer de pain. Et, non seulement convient-il d'assurer le chauffage des demeures durant l'hiver, mais encore faut-il permettre à chaque ménagère de chauffer les aliments, aux petits industriels, artisans, hôteliers, restaurateurs de disposer du combustible indispensable à leurs activités éparses dont l'ensemble constitue la vie d'une grande ville.

Difficile approvisionnement

Le souvenir de l'hiver catastrophique de 1939-1940 est trop frais encore dans les esprits pour qu'il soit utile d'insister sur l'importance de l'approvisionnement en charbon de la ville de Lille et pour comprendre avec quel soin M. Paul Dehove, maire de Lille s'attacha, dès le mois de juin, à vouloir, à tout prix, éviter le retour des difficultés qui marquèrent cet hiver.

Or, à ce moment là, et dans le même temps que le gaz et l'électricité faisaient totalement défaut, d'incroyables obstacles s'opposaient, depuis l'invasion, à l'approvisionnement des boulangeries et des foyers domestiques.

Sur la Deûle, aux milliers de péniches sombrées, aux ponts effondrés, aux eaux retirées, tout transport fluvial était anéanti. Sur les voies ferrées, avec leurs lignes détruites, leurs travaux d'art et leurs installations de signaux mises en pièces, plus un train ne pouvait circuler. Par surcroît, après le dernier hiver si dur et si difficile pour l'approvisionnement en charbon, aucune réserve, nulle part, n'existait.

Quinze jours après l'entrée des troupes allemandes dans la ville, on en était réduit, au comité de ravitaillement, à retirer des péniches sombrées en Deûle non pas du bon charbon de qualité courante, mais une sorte de boue, gonflée d'eau malodorante qui, débitée à raison de 25 kilos par foyer, ne s'obtenait qu'après des heures de « queue », de disputes, de bagarres, tant était grande, tant était totale la détresse du peuple devant ce problème vital : faire cuire le peu d'aliments qu'on trouvait encore alors.

Il fallut, en deux ou trois semaines, tout réorganiser dans le commerce charbonnier, modifier de fond en comble son régime du temps normal. Dès la fin de juin, fut constituée toute une organisation de transports utilisant les plus hétéroclites véhicules, tirés par des chevaux presque tous fanéliques, nourris de plus d'illusion que d'avoine absente. Ils s'en allèrent dès l'aube, en théories interminables, chercher chaque jour, aux mines mêmes, ce qu'on y pouvait trouver : des boulets, encore des boulets, toujours des boulets. Ah ! ces boulets ! Les ménagères de Lille en auront, dans un avenir sans doute plus clément, sinon très proche, le pire souvenir et la plus définitive abhorration.

Contre la hausse

Naturellement plus était rare cette difficile marchandise, plus s'éveillaient les instincts égoïstes de ceux que le malheur public n'émeut que dans la mesure où ils peuvent le monnayer à leur profit. Il fallut prendre des mesures draconiennes pour empêcher la hausse — qui s'annonçait effrénée — du modeste sac de charbon convoité par tous. Il fallut en venir à empêcher la vente libre du charbon et à en interdire l'entrée clandestine dans la ville — ce qui semblait en de tels temps paradoxal ! — pour en maintenir le tarif officiel sur des arrivages connus.

Tant de difficultés d'approvisionnement pour chacun, conduisirent immédiatement le Maire et le Comité local de ravitaillement à instaurer, dès la mi-juillet, la carte de charbon qui devait assurer à chaque foyer une quantité minimum égale pour tous.

En cela aussi, d'ailleurs, Lille était en tête de toutes les villes du département. Même fallut-il des mois pour que les autorités supérieures fussent en mesure d'appliquer partout cette chose si simple, si éminemment régulatrice : la carte de charbon.

Des chiffres insoupçonnés

Or, assurer à chaque foyer d'une grande ville un minimum de combustible n'est point chose légère. Qu'on en juge :

Il existe dans Lille, en chiffres ronds, 70.000 foyers se décomposant comme suit : 46.225 foyers de 1 et 2 personnes ; 18.366 foyers, de 3 à 4 personnes ; 4.344 foyers, de 5 à 6 personnes ; 1.712 foyers de 7 personnes et au delà.

Il faut, chaque mois, assurer l'arrivée dans Lille, par voie ferrée et par camions, de 12 millions kilos de combustible. Au total, du 15 juin au 15 novembre, 54 millions de kilos ont été distribués au cours de huit distributions.

Pour assurer ces distributions, 104 distributeurs conduisirent 100 plates-formes attelées de 199 chevaux et 29 camions automobiles. Chaque mois, à travers les 1.377 rues, boulevards, avenues, places, parvis, passages, quais, impasses, promenades, contours, allées, cours, cités, facades, villas, pavillons, groupes et terrasses qui constituent la ville de Lille, ces braves gens parcoururent à eux tous 89.000 kilomètres, transportèrent, sur leurs épaules 24.200 sacs de charbon, montant ou descendant avec leur fardeau 2 millions 400 mille marches d'escalier de caves ou d'étages.

Du 15 juin au 15 novembre, totalisons :

400.000 kilomètres de camionnage, 54 millions de kilos de charbon véhiculés, plus de 1 million de sacs portés à dos d'homme, 10 millions 800 mille marches montées ou descendues. Pour avoir pu, dans chaque foyer brûler 6 à 7 kilos de charbon par jour, voilà ce que cela représenta d'efforts matériels. Ajoutons-y, voulez-vous, pour ne rien oublier l'effort intellectuel d'organisation pour assurer

a) l'arrivée dans Lille, par tous moyens, de ces 54 millions de kilos de combustible ; b) leur répartition équitable et régulière afin que pas un seul des 70.000 foyers n'ait manqué de charbon dans les 1.377 rues et cours de la ville.

Il y eut, c'est vrai, quelques réclamations parce que prétendait-on « le marchand de charbon ne passe jamais dans ma rue... » Comment n'y en aurait-il pas eu en présence de tels chiffres ? Et puis ne sait-on pas que « le marchand qui ne passe jamais » a souvent été, avouons-le celui qui n'apportait pas le vrai charbon désiré ? Tandis que celui qui passait avec des boulets passait sans qu'on l'ait vu ».

L. P.

(A Suivre).

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN VOL DE COUPONS D'ESSENCE

Le nommé Ernest Hoogetoel, âgé de 35 ans, calorifugeur en chômage, 17, rue des Sarrazins, sera déféré au Parquet pour vol de coupons d'essence au préjudice de M. Léon Précheur, 5, rue Meurein. Les bons soustraits par Hoogetoel ont été cédés par lui à un sieur Robert Durot, 39 ans, maçon en chômage, 17, rue des Sarrazins, qui s'est fait délivrer de l'essence qu'il a ensuite revendue avec un bénéfice. Ce dernier a fait l'objet d'un procès-verbal pour trafic d'essence.

PLAINTES POUR VOLS D'ARGENT, DE VÉLOS, POUR ESCROQUERIE, ETC...

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Henri Labarre, marchand des quatre saisons, 194, rue de Paris, pour vol d'une somme d'environ 800 francs, commis chez lui, entre le 14 à 22 h. et le 15 à 12 heures. Aucune trace d'effraction n'a été relevée.

— M. Wladislas Ptak, coiffeur à Pecquencourt, pour vol de sa bicyclette valant 800 fr., commis ce jour, vers 11 h., rue de la Quennette.

— Mme Rachel Lempereur, directrice des écoles Renan, rue du Transvaal, pour escroquerie d'une somme de 100 fr., contre un inconnu qui s'est présenté le 13 courant et lui a demandé un secours, disant être instituteur, ce qui a été reconnu faux.

— M. Jules Marghem, gardien de nuit aux chantiers de la ville, Porte d'Eau, pour vol, dans ces chantiers et au préjudice de l'Administration municipale, de deux lampes-tempête valant 200 francs.

MORT PAR LE FROID

Lundi à 1 h. 30, le nommé Joseph Le Baron, 46 ans, journalier, rue Desrousseaux, 3, a été trouvé mort rue du Pont Neuf, face au n° 33. M. le docteur Rotru a constaté le décès attribué à une congestion provoquée par le froid. Le corps de Le Baron a été transporté à l'Institut médico-légal.

UN GAILLARD « QUI VA FORT »

APRÈS AVOIR ÉTÉ EMBAUCHÉ PAR PITIÉ, IL VOLE SON PATRON DE DIVERSES FAÇONS

Il y a des gaillards malhonnêtes qui n'ont décidément aucun sens moral. C'est ainsi que la police a dû recueillir la juste plainte d'un brave homme, M. Marcel Dheedène, entrepreneur, 183, rue de Paris, pour escroquerie et abus de confiance, contre un individu ayant dit se nommer Marcel Delcourt, sinistré de Condé-sur-Escaut, qu'il avait embauché par pitié le 3 courant et qui a disparu le 12, après avoir encaissé différentes sommes d'argent chez des clients de M. Dheedène. En outre, cet individu a laissé une dette de nourriture et de logement se montant à 150 fr. chez un restaurateur du boulevard des Ecoles, en se servant du nom de son patron. Enfin, il est parti en emportant une combinaison de travail, une gabardine et un diamant prêtés par M. Dheedène.

Au Tribunal Correctionnel

LA PROPAGANDE COMMUNISTE CONTINUE

15 inculpés devant le tribunal

Le Tribunal Correctionnel de Lille a eu à connaître d'une affaire particulièrement grave. Il s'agissait de menées communistes survenues après les événements du mois de mai dernier.

Une information, confiée à M. le Juge d'instruction Boullenger, avait été clôturée par une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel des inculpés dont les noms suivent : Chieus Louis, 32 ans, rue Jules Ferry, à *Armentières* ; Desmarais Louis, 20 ans, domicilié à *Houplines* ; F... R..., 17 ans, tisserand, à *Houplines* ; V... A..., 17 ans, même profession et domicile ; Roger André, 18 ans, bonnetier à *Houplines* ; Schoone Emile, 30 ans, manœuvre à *Lambersart* ; Desrumaux Blanche, 47 ans, épicière à *Comines* ; Chantecaille Maria, femme Chieus, 27 ans, ménagère à *Armentières* ; Maraude Raymond, 45 ans, laitier à *Loos* ; Machu Raymond, 30 ans, mineur à *Salomé* ; Bacquet Louis, 38 ans, mineur audit lieu ; Vandervennet Bénoni, 42 ans, de *Loos* ; Deberdt Albert, 38 ans, employé à *Lomme* et Verfaillie R..., 19 ans, domicilié à *Halluin*.

Le quinzième inculpé, Pattimez Emile, 38 ans, terrassier à *Lomme*, est en fuite.

Au cours de l'audience, que présidait M. Daniel Cazes, président du Tribunal Civil de Lille, M. le Substitut Vieilledent eut à requérir contre chacun des prévenus, demandant une rigoureuse application de la loi.

Après les plaidoiries, le Tribunal se retira pour aller délibérer en Chambre du Conseil. Au début de l'après-midi, il revint à l'audience et prononça les condamnations suivantes :

2 ans d'emprisonnement par défaut à Emile Pattimez lequel est en outre déchu de ses droits civiques ; plus une amende de 500 francs ; Chieus Louis, 18 mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende ; Chantecaille Maria, femme Chieus, 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 100 francs d'amende ; Deberdt Albert, 6 mois d'emprisonnement et 25 francs d'amende ; Desmarais Louis, 6 mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende ; Sch